

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, En exercice : 17 Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment Présents : 11 Votants : 16 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Procurations: 5 sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S

Convocation du Conseil d'Administration en date du :

17/03/2025

Affichage en date du :

31/03/2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.

Présents: Monsieur le Président du CCAS, Mme LANDES, Mme AZAM, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr **DUMAS** 

**Absents**: Mme BOSQ

Membres du conseil d'administration excusés ayant donne donné Procurations: Mr DALMONTI procuration à Mr ABEILHOU, Mme MACHADO donne procuration à Mr DIZIER, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mme AZAM, Mme VARLIETTE donne procuration à CHERT-RAMES

Secrétaire de Séance : Mme CHRISTOL

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

## **Domiciliations**

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
11/03/2025	DEC 2025/005NC	DOMICILIATION

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, Castelginest, le 24/03/2025

Résultats du vote

Pour: UNANIMITE

Contre: 0 Abstentions: 0 Grégoire CARNEIRO

Président du CCAS

Pour le Président

ne Jacqueline Lands